

Document d'informations clés

CM-AM GLOBAL BIODIVERSITE

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

CM-AM GLOBAL BIODIVERSITE

CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT – Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Code ISIN Part IC : FR001400YQY5

Site internet de l'initiateur : www.creditmutuel-am.eu

Appelez le n° 0 810 001 288 pour de plus amples informations (numéro surtaxé 0,06 €/min + prix d'un appel local)

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). L'AMF est chargée du contrôle de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT est une Société de gestion de portefeuille agréée en France sous le numéro GP 97-138 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 16/04/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE DE PRODUIT D'INVESTISSEMENT

OPCVM sous forme de fonds commun de placement (FCP)

DUREE DE VIE DE L'OPC

Cet OPC a été créé pour une durée de 99 ans qui peut être prorogée dans les conditions prévues par le règlement.

OBJECTIFS

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire sur la base d'une analyse fondamentale, financière et extra-financière. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais liée à l'évolution des marchés actions internationaux, sur la durée de placement recommandée, en investissant dans des sociétés cotées qui s'engagent à contribuer à la préservation et/ou la réhabilitation des écosystèmes et de la biodiversité. L'objectif extra-financier de l'OPCVM fait référence à l'ambition de préserver et/ou de réhabiliter les écosystèmes et la biodiversité, à la base de toutes les sources de vie sur la terre et répondant directement aux besoins primaires de l'humanité et à son développement.

Cette forme de stratégie de gestion pour laquelle le gérant a une latitude dans l'allocation d'actifs ne requiert pas d'indicateur de référence. Toutefois, la performance de l'OPCVM pourra être rapprochée de celle d'un indicateur de comparaison et d'appréciation a posteriori composé de : 70% MSCI ALL COUNTRY WORLD (NDEEWN Index) et 30% MSCI EUROPE SMALL CAP (NCEDE15 Index). Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes nets réinvestis.

L'univers d'investissement initial du fonds est composé d'entreprises présentes dans la réunion des indices 70% MSCI ACWI et 30% MSCI EUROPE SMALL CAP ayant (i) une dépendance « élevée » à un service écosystémique et/ou, (ii) un impact négatif « élevé » sur une des cinq pressions sur les ressources naturelles et/ou, (iii) un impact positif sur un enjeu environnemental affectant le capital naturel (comme par exemple l'agriculture et la sylviculture durable, la conservation de l'eau, la mitigation du changement climatique et la préservation des écosystèmes marins et terrestres) déterminés par une méthodologie propriétaire.

Les sociétés identifiées par les critères i) et/ou ii) sont dites 'en transition' et celles identifiées par le critère iii) sont dites 'apporteuse de solutions'.

Le processus d'investissement se décompose en trois étapes comme suit :

Etape 1 – Exclusions légales et sectorielles : A partir de cet univers d'investissement initial, l'équipe de gestion appliquera un filtre d'exclusion lié aux politiques sectorielles de Crédit Mutuel Asset Management qu'elle met en œuvre pour la gestion de ses fonds. Au-delà des exclusions légales, des exclusions sectorielles strictes sont mises en œuvre concernant les armements controversés, le tabac, le charbon et les hydrocarbures. La gestion des controverses de chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifiques. La société de gestion exclura toutes les sociétés ayant des controverses majeures. Les politiques de suivi des controverses et d'exclusions sectorielles sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Etape 2 – Définition de l'univers investissable : Nous déterminons ensuite un univers à enjeux spécifique aux sociétés en transition et un univers thématique spécifique aux sociétés porteuses de solutions, en effectuant un filtre systématique d'adéquation avec notre définition d'investissement durable.

1. Univers des sociétés en transition : Pour identifier l'univers à enjeux des sociétés en transitions, la société de gestion applique des critères de matérialité liés à la biodiversité en utilisant un outil propriétaire qui s'appuie, en partie, sur la base de données ENCORE (encorenature.org). La société de gestion transpasse les activités économiques des sociétés pour identifier leurs niveaux de matérialité en termes de dépendances et d'impacts négatifs. Les scores de dépendance et d'impact négatif sont en effet calculés en associant les segments de revenus des entreprises à la base de matérialité d'ENCORE, qui évalue les dépendances et les impacts d'activités humaines aux 21 services écosystémiques et/ou 11 impacts drivers. Ainsi, l'univers d'investissement initial sera composé à minima de 90%, exprimé en nombre ou en encours, d'entreprises appartenant à des secteurs/activités matériels à la biodiversité.

Pour chaque société de l'univers obtenu après application du critère de matérialité, la société de gestion applique une méthodologie capital naturel propriétaire qui s'articule autour des pressions les plus matérielles à chaque secteur et qui se base sur les pratiques et objectifs des entreprises quant à celles-ci.

Les pressions les plus matérielles à chaque secteur sont identifiées grâce aux travaux sectoriels de la TNFD. Dans l'absence de cartographie sectorielle de la TNFD, les pressions sont identifiées par l'équipe d'analyse extra financière. Chacun des secteurs sera donc analysé selon deux piliers communs à tous les secteurs (gouvernance autour de la biodiversité et inclusion sociale), ainsi qu'entre 2 et 4 des pressions les plus matérielles à chaque secteur (changement d'utilisation des terres et des mers, pollution, changement climatique, exploitation des ressources).

Pour chaque pilier commun et chaque pression, nous avons déterminé un standard minimum de pratique et un standard minimum d'identification d'objectif de l'entreprise. Les entreprises doivent remplir au minimum 50% des standards minimums de pratiques pour son secteur, à défaut de quoi elle n'est pas investissable. Nous excluons au moins 30% de l'univers à enjeux de ce fait, que ce soit en nombre d'entreprises ou en termes d'encours.

2. Univers thématique des sociétés porteuses de solutions : La société de gestion inclut également des sociétés qui offrent des solutions à potentiel d'impact positif en identifiant des revenus qui sont liés à un des enjeux environnementaux pouvant affecter le capital naturel ou une de ses pressions (tel que par exemple l'agriculture et la sylviculture durable, la conservation de l'eau, la mitigation du changement climatique et la préservation des écosystèmes marins et terrestres). Pour les identifier, nous sélectionnons au sein de la réunion d'indices initiale, après avoir appliqué notre définition investissement durable, toutes les sociétés qui appartiennent à une sélection d'industries, avec des activités identifiées comme en lien avec la thématique biodiversité. Au sein de ces secteurs, afin de déterminer l'univers thématique durable lié à la biodiversité, nous sélectionnons tous les émetteurs qui ont au moins 5% de revenus ou de CAPEX provenant d'un type de produits ou services qui ont un impact positif sur une des pressions matérielles (comme par exemple la protection biologique des cultures, les pompes à chaleur, les infrastructures de traitement de l'eau et des déchets etc). Nous veillons par ailleurs à ce que ces entreprises n'aient pas d'incidence négative sur la biodiversité (DNSH), en excluant les sociétés qui ont des controverses très sévères liées à la déforestation. De plus, dans l'analyse fondamentale 'impacts biodiversité' nous intégrons les controverses plus larges sur l'environnement et la biodiversité et la matérialité des dépendances et impacts négatifs de la société.

L'univers durable des solutions d'impact positifs est réduit d'au moins 30% par rapport à l'univers thématique non durable.

L'univers d'investissement éligible est la réunion de l'univers à enjeux après filtre de sélectivité des sociétés en transition et de l'univers thématique après filtre de sélectivité des sociétés porteuses de solutions.

Etape 3 – Sélection des valeurs : A partir de cet univers de valeurs éligibles à l'investissement, l'équipe de gestion construit le portefeuille autour de 4 thèmes d'investissement :

1. Solutions techniques pour la préservation, réhabilitation des écosystèmes et lutte contre le changement climatique : ceci comprend par exemple le conseil et la protection de l'environnement, les solutions climatiques.

- Gestion Durable des écosystèmes : ceci comprend par exemple l'agriculture de précision et l'agriculture durable, les activités de sylviculture durable, aquaculture / pêche durable, les technologies et la gestion de l'eau.
- Economie Alternative : substitution des matières premières primaires, recyclage et économie circulaire, le traitement des déchets et le recyclage, les biens de consommation durables.
- Gestion du risque lié à la biodiversité : Ceci comprend les sociétés dont l'impact, les risques et la dépendance à la perte de biodiversité sont considérables, pour lesquels nous attendons une transformation profonde pour ne pas causer de dommages significatifs. Ceci comprend par exemple l'alimentation durable.

Les sociétés font l'objet d'une évaluation financière à partir de modèle propriétaire afin de déterminer le potentiel de création de valeur de celle-ci : analyse et viabilité du business plan (notamment les segments liés à la biodiversité), croissance des revenus, positionnement concurrentiel, solidité financière, qualité du management, exécution opérationnelle, rentabilité financière de l'entreprise... Nous intégrons ici l'analyse des marchés des sociétés ou de leurs impacts sur la biodiversité.

A minima 90 % des titres vifs et OPC sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers en lien avec la protection de la biodiversité. L'OPCVM pourra investir en titres vifs et OPC n'intégrant pas de critères extra-financiers dans la limite de 10 % de l'actif net. Cette sélection d'OPC/titres vifs peut générer une absence de cohérence des actifs sous-jacents entre eux en termes d'approches, de critères ou de techniques de gestion.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 80 % à 110 % sur les marchés actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont 30 % maximum en actions de capitalisation inférieure à 3 milliards d'euro.

De 0 % à 10 % en instruments de taux, souverains, publics, privés, de toutes zones géographiques, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés

De 0 % à 30 % en cumul sur les marchés émergents actions et taux.

Jusqu'à 100 % de l'actif net au risque de change.

Il peut également intervenir sur les contrats financiers à terme ferme ou optionnels, titres intégrant des dérivés utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de crédit, de change qui peuvent entraîner une surexposition du portefeuille.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Conditions de souscriptions/rachats : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 12h00 et exécutés sur la base de la valeur liquidative du lendemain. La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré sur les cours de clôture de bourse à l'exception des jours de fermeture de Bourse de Paris (calendrier Euronext SA).

INVESTISSEURS DE DETAIL VISES

Cet OPCVM est destiné à des investisseurs recherchant une durée de placement de long terme conforme à celle de l'OPC. Il s'adresse à des investisseurs ayant une connaissance à minima basique des produits et des marchés financiers, et qui acceptent un risque de perte en capital.

L'OPC n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique/US Person. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au glossaire disponible sur le site internet du Crédit Mutuel Asset Management.

Cet OPCVM a pour objectif la croissance du capital, tout en intégrant des critères extra-financiers dans son processus de gestion. Les personnes qui souhaitent investir se rapprocheront de leur conseiller financier qui les aidera à évaluer les solutions d'investissement en adéquation avec leurs objectifs, leur connaissance et leur expérience des marchés financiers, leur patrimoine et leur sensibilité au risque. Il présentera également les risques potentiels.

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire : BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL

Le prospectus de l'OPCVM ainsi que les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 128 Bd Raspail – 75006 PARIS, et sont disponibles sur le site www.creditmutuel-am.eu.

La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la rubrique « Autres informations pertinentes » du document.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez cet OPCVM pour une durée supérieure à 5 ans

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de cet OPCVM par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que cet OPCVM enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé cet OPCVM dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats de cet OPCVM se situent à un niveau moyen, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la valeur liquidative de cet OPCVM en soit affectée.

Cet OPCVM ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit, calculées sur un minimum de 10 ans de données. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 490 €	4 540 €
	Rendement annuel moyen	-45,1 %	-14,6 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 970 €	9 780 €
	Rendement annuel moyen	-20,3 %	-0,4 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 520 €	13 760 €
	Rendement annuel moyen	5,2 %	6,6 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	14 700 €	17 440 €
	Rendement annuel moyen	47,0 %	11,8 %

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre : 31/03/2015 et 31/03/2020.

Ce type de scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre : 31/12/2019 et 31/12/2024.

Ce type de scénario favorable s'est produit pour un investissement entre : 31/03/2020 et 31/03/2025.

QUE SE PASSE-T-IL SI CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend cet OPCVM ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 euros sont investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	335 €	1 176 €
Incidence des coûts*	3,4 %	1,9 %

(*)Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,5 % avant déduction des coûts et de 6,6 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend cet OPCVM afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	2,00 % maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement, n'incluant pas les coûts de distribution de votre produit. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	jusqu'à 200 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,00 % de la valeur de votre investissement par an. Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent.	98 €
Coûts de transaction	0,38 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	37 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDEE : supérieur à 5 ans

Il n'existe pas de période de détention minimale pour cet OPCVM, mais une période de détention recommandée qui a été calculée en adéquation avec les objectifs d'investissement du fonds. Ainsi, il vous sera possible de demander le rachat de vos parts avant le terme de la période de détention recommandée sans avoir à payer d'indemnité. La performance du fonds peut toutefois être impactée.

Cet OPCVM a recours à un mécanisme de plafonnement des rachats et un mécanisme de valeur liquidative ajustée dont les dispositions sont définies dans son prospectus.

COMMENT PUIS-JE INTRODUIRE UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit financier, un courrier peut être adressé par voie postale à CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, Direction des Fonctions Supports, 128 Bd Raspail – 75006 PARIS, ou par email à l'adresse suivante : amweb@creditmutuel.fr. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter la rubrique traitement des réclamations à l'adresse suivante : www.creditmutuel-am.eu/fr/actualites-reglementaires/traitements-des-reclamations.html.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les informations relatives aux performances passées de l'OPCVM sont disponibles à partir de la fiche de synthèse de l'OPC sur le site www.creditmutuel-am.eu.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

La responsabilité de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC.

